
Rapport annuel du service de collecte des déchets 2022



12 SEPTEMBRE

Communauté de Communes du Grand Roye

Créé par : Emilie DELETRE



Table des matières

Préambule	3
Synthèse 2022	5
Les actions majeures de 2022	6
Les chiffres clés de 2022	7
Perspectives et projets 2023	8
1- les indicateurs techniques	9
A- Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets	9
a) Territoire desservi.....	9
b) La collecte des déchets pris en charge par le service	10
c) Prévention des déchets ménagers et assimilés	18
B- Les indicateurs techniques relatifs au traitement.....	20
a) Le traitement des ordures ménagères résiduelles.....	20
b) Le traitement des déchets recyclables	20
c) Le traitement des déchets de déchèteries.....	21
2- Les indicateurs financiers	23
A- Les dépenses du service	23
B- Les recettes.....	24

Préambule

Le « rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » 2022 est conforme aux indications de l'annexe XIII du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 qui apporte diverses modifications aux dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets et précise les indicateurs techniques et financiers devant y figurer. Le rapport annuel 2022, présenté au conseil communautaire du 21 septembre 2023, est également mis à disposition du public par voie électronique, conformément à l'article D. 2224-5 du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

La rédaction de ce rapport a pour but de :

- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers
- Faire évoluer l'organisation du service via des indicateurs techniques et financiers.

Il doit permettre aux assemblées comme aux citoyens de mieux connaître l'organisation générale du service, son coût, ainsi que les principaux évènements de l'année écoulée.

Présentation du service :

Présidée par Bénédicte THIEBAUT, réélue depuis le 9 juillet 2020, la Communauté de Communes du Grand Roye (CCGR) est compétente en matière d'Environnement.

Sous la responsabilité du vice-président en charge de l'Environnement, le service déchets est inclus dans le pôle Environnement qui regroupe le service déchets, l'assainissement non collectif, la GEMAPI et les autres thématiques de développement durable. Le service déchets est constitué de 15 agents.



La CCGR adhère au syndicat de traitement des déchets **le SMITOM du Santerre** pour le traitement de ses déchets.

Le SMITOM du Santerre :

Créé en 2002, ce syndicat traite actuellement les déchets de 115 000 habitants, répartis sur 5 collectivités territoriales :

- CC Avre Luce Noye
- CC de l'Est de la Somme
- CC du Grand Roye
- CC Terre de Picardie
- CC de la Haute Somme

Situé à Rosières en Santerre et inauguré en

2007, le centre de tri du SMITOM a une

capacité de traitement annuel de 6000 tonnes, Il est exploité par l'association Récup'Aire, qui emploie 23 salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), leur assurant un accompagnement dans leur projet professionnel.

Dans le but de **maîtriser les coûts de traitement des déchets ménagers**, Le SMITOM mutualise les différents marchés en lien avec le traitement des déchets. Il porte les compétences suivantes :



Vidage des points d'apport volontaire

- Verre



Tri des recyclables (Centre de tri du SMITOM + contrat de sous-traitance avec le centre de tri Véolia à Amiens pour les sacs jaunes en extension de consignes de tri)

- Issus des collectes sélectives en porte à porte



Traitement des autres filières :

- Ordures ménagères résiduelles en centre de stockage
- Déchets verts issus de la collecte en porte à porte le cas échéant



Gestion des contrats de reprise et de valorisation

- Revente des matières recyclables pour le compte des EPCI
- Contrats avec les éco-organismes : CITEO, Re_fashion, Corepile



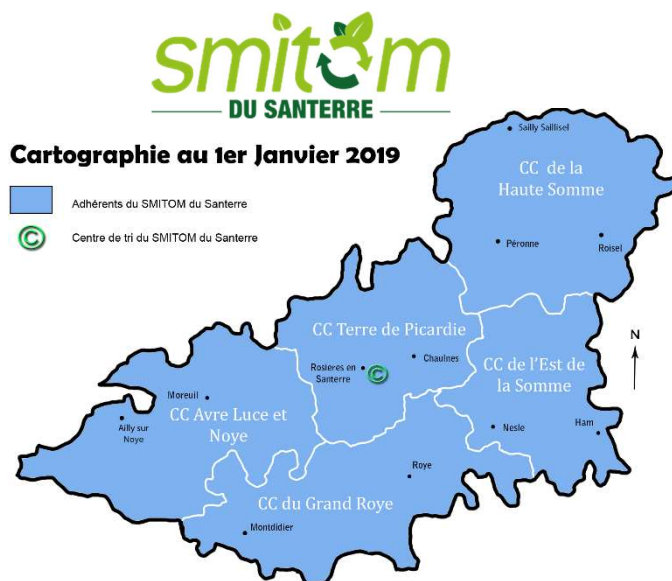
Portage de la politique de Prévention des déchets (PLP OMA 2011-2017 puis PLP DMA 2019-2024)

- Animations scolaires / Sensibilisation du grand public / Compostage chez les gros producteurs / Accompagnement éco-événements



Depuis janvier 2020, la gestion du transport et du traitement des déchets de déchèteries (10/11)

- Tous flux déchèteries (encombrants, déchets verts, ferrailles, gravats, cartons, plâtres, bois, déchets dangereux...)
- Contrats avec les éco-organismes : Eco-system, Aliapur, ECODDS, Eco-mobilier, Ecologic



Synthèse 2022

Bilan technique :

- **15 484 tonnes de déchets** ont été collectées sur le territoire du Grand Roye, avec un **taux de valorisation de 53.6 % en 2022**.
- **5 526 tonnes d'ordures ménagères** ont été collectées soit 214 kg/habitant, soit 1.38 % de moins qu'en 2021
- **2 425 tonnes de déchets recyclables** ont été collectées soit 55 kg/habitant, soit 2.85 % de moins qu'en 2021
- **7 220 tonnes** de déchets ont été collectées sur les **2 déchèteries** du territoire soit 2.8 % de moins qu'en 2021.
- La part des déchets collectée sélectivement, objet d'une **valorisation matière ou énergétique**, représente **53%** des déchets collectés en 2022.
- Sur **15 484 tonnes de déchets produits** (collecte et déchèteries confondus), **8 299 tonnes** ont été **valorisées**.

Bilan financier :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : **3 532 814€, soit une hausse de 18.90%** par rapport à 2021 qui s'explique par la hausse des coûts de carburant, et les révisions de prix de traitement.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à : **96 380** (fin de la construction de la déchèterie de Roye).
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **3 330 000 €**. Le service est essentiellement financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le produit a atteint **2 750 000€** en 2022.
- Les autres recettes sont constituées de la redevance spéciale pour un montant d'environ 123 000€ ; la vente de matériaux recyclables pour environ 395 000€ (collecte sélective et déchèteries). Il faut noter une revente matière exceptionnellement élevée : le prix de rachat des matières à un niveau fort début 2022.

Déchèteries : des tonnages toujours mieux triés en 2022 !

Les tonnages amenés dans nos déchèteries ont diminué sur 2022, surtout pour les encombrants, grâce à une sensibilisation au tri efficace.

A noter : Malgré cela, une forte activité dans le secteur du bâtiment a provoqué la production de nombreux déchets inertes (gravats, terre, plâtre...) : + 197 tonnes en 2022.

Vigilance : au-delà des tonnages, le transport des bennes pour amener les déchets aux différents exutoires représentent une donnée importante.

On observe une augmentation des dépenses sur le budget fonctionnement concernant ce transport : cette hausse est due à la forte augmentation des coûts de carburant.

Les actions majeures de 2022

- ✚ **Première opération de collecte de l'amiante** : une journée dédiée sous forme d'une prestation « clé en main » par un prestataire agréé, réservée aux particuliers avec prise de rendez-vous. 43 administrés du territoire ont pu déposer leur amiante soit un peu plus de 15 tonnes qui ont été traitées.
- ✚ **Tri à la source des biodéchets** : compostage de proximité
- ✚ **Etude de diminution de la fréquence de collecte des OMR et réflexions sur la mise en place d'une Tarification Incitative**



Bilan des actions de prévention du SMITOM :

*75 interventions en milieu scolaire : **1443 enfants sensibilisés***

*Réunions/distributions de composteurs : **48 Foyers équipés de composteurs***

Journée « environnement » stand lombricompostage au collège Parmentier Montdidier

Animation tri et compostage à la maison des familles à Montdidier

Sensibilisation sur le festival Rétro C Trop à Tilloloy

Stand sur le marché gastronomique campagnard de Roiglise

Showroom de la semaine du développement durable à Montdidier



Les chiffres clés de 2022

chiffres clés 2022	flux de déchets	collecté (tonnes)	valorisé (tonnes)	taux de valorisation %	déchets enfouis (tonnes)	taux d'enfouissement %
ordures	OM en porte à porte	5526	0	0	5526	100
	sous total OM	5526	0	0	5526	100
collectes sélectives	corps creux (sacs jaunes) en porte à porte	590	590	100	0	0
	corps plats (sacs bleus) en porte à porte	834	834	100	0	0
	refus de tri	162	0	0	162	100
	verre en apport volontaire	1001	1001	100	0	0
	sous total collectes sélectives	2587	2425	93,74	162	6,26
collecte séparative	déchets verts en porte à porte pour Roye et Tilloloy	151	151	100	0	0
	sous total collecte séparative	151	151	100	0	0
déchèteries	tout-venant	1497	0	0	1497	100
	gravats	1939	1939	100	0	0
	plâtre	194	194	100	0	0
	ferraille	247	247	100	0	0
	cartons	203	203	100	0	0
	déchets verts	1571	1571	100	0	0
	bois	648	648	100	0	0
	ameublement (eco mobilier)	614	614	100	0	0
	DDS	19	19	100	0	0
	DEEE	259	259	100	0	0
	Pneus	29	29	100	0	0
	sous total déchèteries	7220	5723	79,27	1497	20,73
	Total	15484	8299	53,60	7185	46,40

Perspectives et projets 2023

Des réflexions engagées sur 2022 se poursuivront en 2023 sur la **collecte des biodéchets à la source** afin de respecter les échéances prévues par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, à savoir que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025. Des projets de **compostage partagé** seront étudiés pour les communes de Roye et Montdidier.

De même, suite aux premières réflexions sur le mode de financement du service via la **mise en place d'une redevance incitative**, une étude sera lancée en 2023 afin de trouver la solution la mieux adaptée au territoire.

La première **collecte d'amiante** a été mise en place sur la déchèterie de Roye. Au vu du succès remporté par cette opération, celle-ci sera renouvelée en 2023 sur le secteur de Montdidier.

Les tarifs de Redevance Spéciale n'ont pas été révisés depuis sa mise en place en 2017. Les chiffres de 2022 montrent une augmentation significative du coût de traitement des ordures ménagères (OM). De même, la collecte en porte à porte du sélectif s'est étendue à l'ensemble du territoire, il sera donc nécessaire d'actualiser les tarifs en 2023 afin de financer au mieux la totalité de la prestation.

La prévention des déchets sera toujours au cœur des actions du service afin d'améliorer les performances de tri et de réduire les tonnages :

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

- Poursuite des animations scolaires par le SMITOM du Santerre
- Actions de sensibilisation par les messagers du tri sur les communes

Axe 2 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire

- Poursuite de l'accompagnement des habitants dans une gestion de proximité de leurs biodéchets par le compostage individuel & lombricomposteurs
- Suivi des sites en compostage de proximité partagés

Axe 3 : Donner une seconde vie aux produits et objets

- Mise en place de zones de réemploi dans les 2 déchèteries du territoire
- Promotion du réemploi

1- les indicateurs techniques

A- Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

a) Territoire desservi

Pour l'année 2022, la Communauté de Communes du Grand Roye est compétente pour assurer la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères sur les 62 communes et 25 803 habitants de son territoire (population municipale INSEE du 01/01/2019). La densité est de 65 habitants/km² et la superficie de 396.7 km².

Elle est issue de la fusion de l'ex CC du Grand Roye et de l'ex CC du Canton de Montdidier depuis le 1er janvier 2017, en application de la loi NOTRe.



b) La collecte des déchets pris en charge par le service

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives, verre), les déchets des activités économiques collectés par le service public et les déchets collectés en déchèterie.

1- La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise.

1-1 Les équipements



La collecte des ordures ménagères nécessite une conteneurisation. Chaque foyer est donc doté d'un bac de collecte dont la taille est adaptée au nombre de personnes constituant le foyer. Environ **11 525 bacs** sont mis à disposition sur le territoire.

Taille du conteneur	Nombre d'habitants permanents
120 L	1 à 3 personnes
180 L	4 à 5 personnes
240 L	6 à 7 personnes
340 L	7 personnes et plus
660 L	Pour l'habitat collectif ou les professionnels



1-2 Le mode de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la collecte des ordures ménagères (OM) est réalisée en **prestation de service**. Cette prestation est régie par un marché public, remporté par la société Véolia. Le choix de la prestation pour cette collecte a été motivée pour les raisons suivantes :

- Local technique trop petit pour accueillir le nombre d'agents et de camions de collecte nécessaire pour une régie complète
- Difficulté de recrutement de chauffeurs
- Coût du service en régie plus élevé qu'en prestation

La collecte des OM est réalisée **en porte à porte** pour l'ensemble des usagers du territoire.

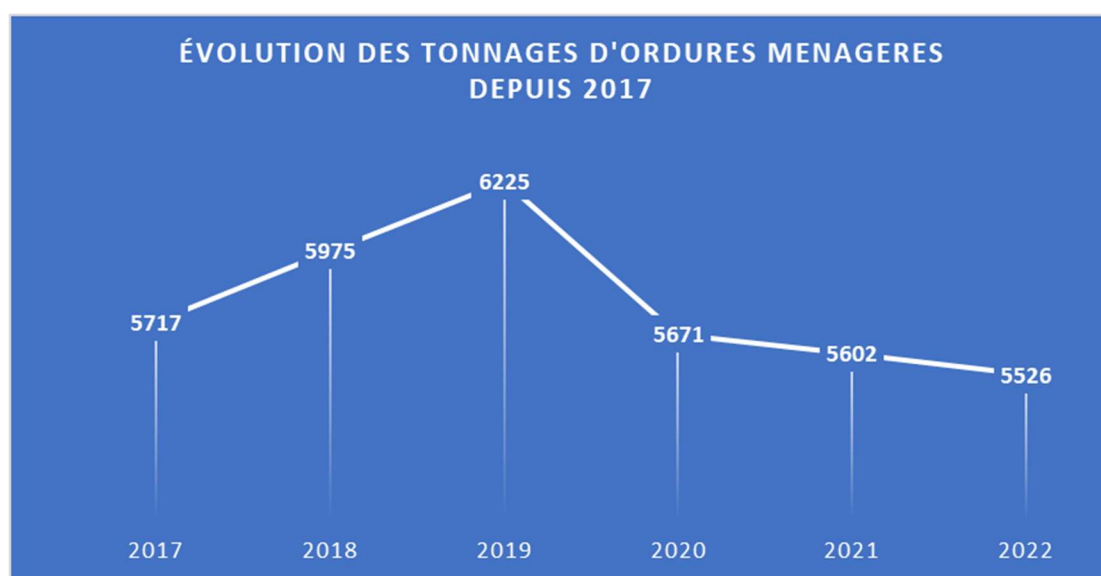
Afin de maîtriser les coûts du service et de sécuriser les opérations de collecte, la CCGR a opté pour la mise en place d'une **collecte robotisée à chargement latéral sur les communes rurales** suite à une variante proposée par la société Véolia. Les communes de Roye et de Montdidier restent collectées de manière classique, le tissu urbain étant trop dense dans ces communes pour la benne à préhension latérale.

1-3 Les fréquences de collecte

Les OM sont collectées en **C1** (une fois par semaine) sur l'ensemble du territoire, à l'exception des centres villes de Roye et de Montdidier ainsi que l'habitat collectif, collectés en **C2** (deux fois par semaine).

1-4 Les tonnages collectés

En 2022, **5 526 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire de la CCGR, représentant une baisse de 1.38 % par rapport à 2021, soit une moyenne de **214kg / Habitant**. Ces bons résultats (moyenne nationale : 248 kg/an/hab) sont dus en partie à **la prévention, et à la réduction du gaspillage alimentaire**.



La hausse de 2018 à 2019 correspond à l'adhésion de la commune des Trois rivières, commune nouvelle issue de la fusion d'Hargicourt avec 2 communes qui étaient rattachées à la Communauté de Communes Avre Luce Noye, qui représente un peu plus de 1100 habitants supplémentaires (communes de Contoire Hamel et Pierrepont sur Avre).

1-5 La redevance spéciale pour les professionnels

Depuis 2017, les professionnels et administrations produisant plus de 340L de déchets assimilés aux ordures ménagères par semaine sont soumis à la redevance spéciale.

Conditions de la redevance spéciale :

Au-delà de 340L de déchets produits, un professionnel se voit proposer les solutions suivantes :

Moins de 340L/semaine	Plus de 340L/semaine		En 2022, une trentaine de structures ont une convention avec la communauté de communes pour une recette d'environ 100 000€.
	Redevance spéciale	Contrat privé	
TEOM	Exonération TEOM, redevance spéciale à régler	Exonération TEOM sous présentation du contrat de prestation	Les tarifs de cette RS sont à actualiser au vu des augmentations des coûts du service. Une révision des conditions sera réalisée en 2023.
Dotation d'un conteneur comme pour un particulier	Location conteneur 45€/m3 collecte et traitement déchets 17,58€/m3 Collecte et traitement sélectif 10,74€/m3	Arrêt de la collecte	

2- La collecte sélective

La collecte sélective concerne les emballages plastiques, les métaux (aluminium et acier), les cartons d'emballage, les journaux-magazines et le verre. Ces matériaux sont collectés séparément afin d'être valorisés ou recyclés. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'extension des consignes de tri s'applique pour l'ensemble du territoire de la CCGR.

2-1 Les équipements

Les collectivités adhérentes au syndicat de traitement des déchets le SMITOM du Santerre ont opté pour une collecte des emballages en sacs translucides.

Le collecte du verre est, quant à elle, réalisée en apport volontaire, comme pour bon nombre de collectivités françaises, pour des raisons de sécurité et de coût.

Collecte en porte à porte



Les sacs jaunes sont distribués gratuitement aux usagers du territoire afin de trier les corps creux (bouteilles, flacons et emballages plastiques, conserves, aluminium...).



Les sacs bleus sont distribués gratuitement aux usagers du territoire afin de trier les corps plats (papiers, cartonnettes, journaux, magazines...).



Collecte en points d'apport volontaire (PAV)



Environ 150 points d'apport volontaire sont déployés sur le territoire afin de pouvoir permettre à l'ensemble des usagers de bénéficier d'un PAV à proximité de chez eux.



2-2 Le mode de gestion

La collecte des corps creux et des corps plats est réalisée **en régie**, depuis 2020, sur l'ensemble des 62 communes du territoire. Les années précédentes, les 34 communes de l'ex CC du canton de Montdidier étaient équipées de points d'apport volontaire pour le tri sélectif. Pour des raisons d'égalité de service et de qualité de tri, les élus ont décidé d'amener la collecte en porte à porte sur ces 34 communes.

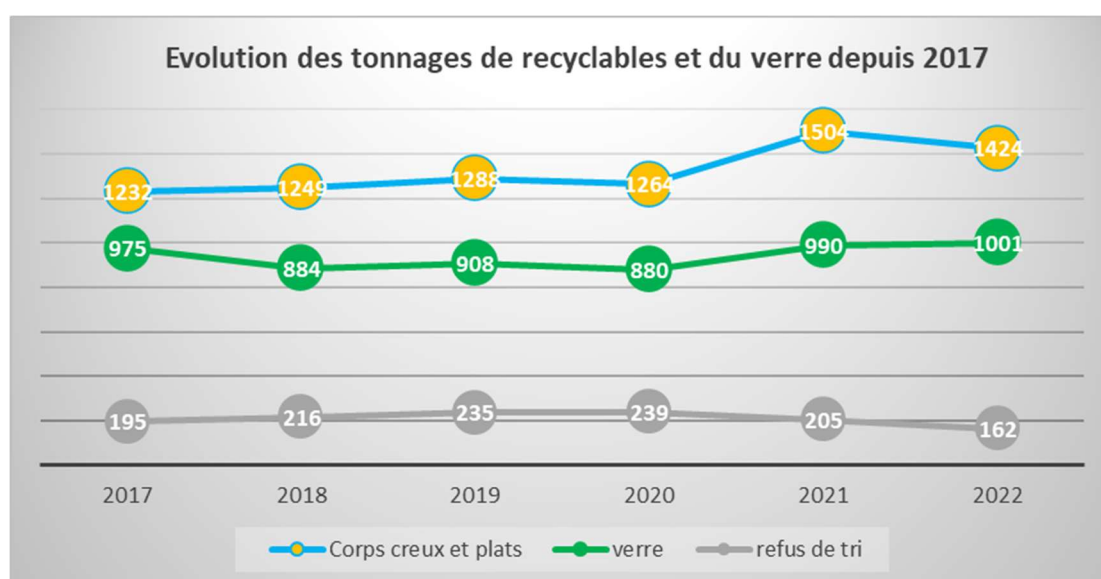
2-3 Les fréquences de collecte

Les sacs bleus et jaunes sont collectés en **C0.5**, c'est-à-dire une semaine sur deux, alternativement :

- Les semaines paires : collecte des sacs bleus
- Les semaines impaires : collecte des sacs jaunes

2-4 les tonnages collectés

En 2022, **2425 tonnes** de déchets recyclables ont été collectées en porte à porte (2.85 % de moins qu'en 2021), soit une moyenne de 55 kg/habitant (moyenne nationale 50kg/an/hab) avec un **taux de valorisation de 93.7 %**, soit 1.3 % de plus qu'en 2021.



Les tonnages de corps creux et de corps plats ont diminué de 5.32 % en 2022 par rapport à l'année précédente.

Les raisons peuvent être multiples mais il est à noter que cette baisse peut être en partie due :

- à la prise de conscience des administrés qui produisent moins de déchets : choix de produits qui évitent le suremballage, vrac...
- à la responsabilisation des metteurs sur le marché qui produisent des emballages moins lourds, plus fins, afin d'utiliser moins de matières premières.

En parallèle, les refus de tri ont également diminué de manière notable : - 21 %. Ce résultat peut être attribué à une meilleure qualité de tri engendré par le ramassage en porte à porte et par la communication de proximité des messagers du tri.

3- La collecte des déchets verts

Les déchets verts sont les tontes de gazons, les tailles de végétaux, petits branchages, végétaux flétris, feuillages... ces déchets sont des éléments valorisables qui ne devraient pas être jetés avec les ordures ménagères.

La Communauté de Communes du grand Roye propose aux communes qui le souhaitent, une collecte en porte à porte sous la forme d'une prestation, facturée au prorata du nombre d'habitants. Cette prestation est matérialisée par une convention. Les communes de **Roye** et de **Tilloloy** bénéficient de ce service. Cette prestation représente en 2022 un montant de : **22 500€** pour **151 tonnes** collectées.



Pour cette collecte, les déchets verts doivent être présentés en conteneurs normés, c'est-à-dire un conteneur compatible avec le lève-conteneur de la benne. Chaque usager est libre d'acheter son conteneur où bon lui semble.

La collecte a lieu de mars à novembre, pour 18 passages, un mardi sur deux en moyenne, sauf exception (décalage de collecte pour rattrapage de jours fériés...).

Cette prestation proposée aux communes est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé : Véolia pour 2022.

4- La collecte des déchets des ménages en déchèteries

4-1 Organisation

Les déchèteries sont des espaces aménagés, gardiennés et clôturés où les particuliers peuvent déposer « gratuitement » mais selon certaines règles, certains de leurs déchets en vue de leur recyclage ou de leur valorisation. Ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration.

Le territoire communautaire est desservi par deux déchèteries :

- La **déchèterie de Roye**
- La **déchèterie de Montdidier**

Depuis le 15 septembre 2018, l'accès aux deux structures a été harmonisé. Chaque usager du territoire peut se rendre à l'une ou l'autre des deux déchèteries, muni d'un **même badge**. Un badge est délivré par foyer, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité.



Les professionnels dont le siège est domicilié sur le territoire et ayant signé une convention avec la CCGR ont également accès aux deux déchèteries, de manière réglementée et payante.

Les horaires d'ouverture étaient les suivants sur l'année 2022 :

Horaires d'hiver :

DÉCHÈTERIE DE ROYE		
Du 1er novembre au 14 mars		
L	8h30 - 12h	13h30 - 17h
M	8h30 - 12h	13h30 - 17h
M	Fermeture	
J	8h30 - 12h	13h30 - 17h
V	8h30 - 12h	13h30 - 17h
S	8h30 - 12h	13h30 - 17h
D	Fermeture	

DÉCHÈTERIE DE MONTDIDIER		
Du 1er novembre au 14 mars		
L	8h30 - 12h	13h30 - 17h
M	Fermeture	
M	8h30 - 12h	13h30 - 17h
J	8h30 - 12h	13h30 - 17h
V	8h30 - 12h	13h30 - 17h
S	8h30 - 12h	13h30 - 17h
D	Fermeture	

Horaires d'été :

DÉCHÈTERIE DE ROYE		
Du 15 mars au 31 octobre		
L	8h30 - 12h	13h30 - 18h
M	8h30 - 12h	13h30 - 18h
M	Fermeture	
J	8h30 - 12h	13h30 - 18h
V	8h30 - 12h	13h30 - 18h
S	8h30 - 12h	13h30 - 18h
D	8h30 - 12h	Fermeture

DÉCHÈTERIE DE MONTDIDIER		
Du 15 mars au 31 octobre		
L	8h30 - 12h	13h30 - 18h
M	Fermeture	
M	8h30 - 12h	13h30 - 18h
J	8h30 - 12h	13h30 - 18h
V	8h30 - 12h	13h30 - 18h
S	8h30 - 12h	13h30 - 18h
D	8h30 - 12h	Fermeture

En 2022, le nombre de visites était de :

- Déchèterie de Roye : **24 650 visites** soit 9.5% de moins qu'en 2021.
- Déchèterie de Montdidier : environ **31 200 visites** soit 15% de moins qu'en 2021.

4-2 Déchets collectés

Les déchets non collectés par le service de collecte des déchets et pouvant être déposés en déchèterie, sont de différentes natures :

Déchets valorisables

Les déchets valorisables, c'est-à-dire, réutilisables pour du recyclage ou de la valorisation matière sont les suivants :

- le bois
- les cartons
- les métaux
- les gravats, le plâtre
- les végétaux
- les huiles ; les pneus ; les radiographies
- les piles et les batteries ; les cartouches d'encre
- les Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.) Ménagers
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.)
- les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

Déchets non valorisables

Il s’agit des déchets encombrants dits « non valorisables », qui sont envoyés directement vers le centre de stockage de déchets pour être enfouis.

La réception des différents flux de déchets se répartit de deux manières :

Le bas de quai (dans les bennes)	En dépose, avec les conseils du gardien
Déchets verts	Les pneumatiques
Gravats	Les huiles usagées
Plâtre	Les piles, batteries et radiographies
Cartons	Les lampes et tubes néon
Bois	Les Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
Ferraille	Les Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)
Tout-venant	Les textiles : box le Relais et la Croix Rouge
Eco-Mobilier	

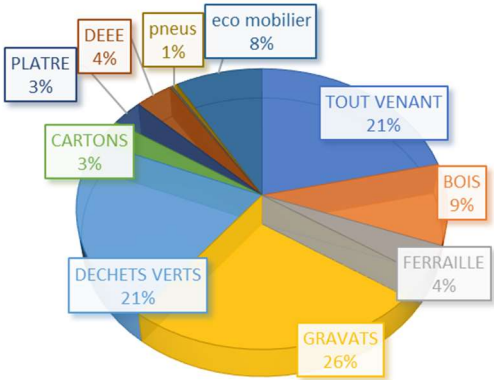
L’amiante et les déchets médicaux ne sont pas acceptés.

4-3 Tonnages collectés

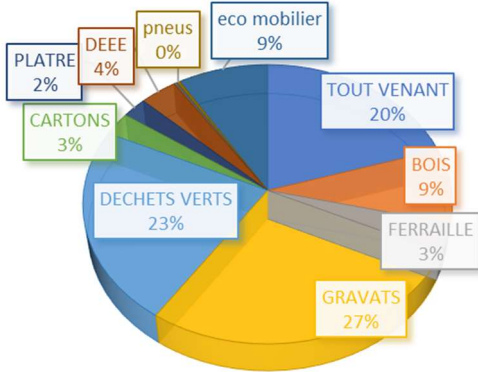
En 2022, les deux déchèteries du territoire de la CCGR ont permis de collecter **7 220 tonnes** de déchets (-2.8% par rapport à 2021).

	Roye	Montdidier	2022
TOUT VENANT	763	734	1497
BOIS	334	314	648
FERRAILLE	128	119	247
GRAVATS	940	999	1939
DECHETS VERTS	745	826	1571
CARTONS	105	98	203
PLATRE	107	87	194
DEEE	129	130	259
DDS	8	11	19
pneus	18	11	29
eco Mobilier	298	316	614
TOTAL	3575	3645	7220

REPARTITION DES TONNAGES 2022 POUR LA DÉCHÈTERIE DE ROYE



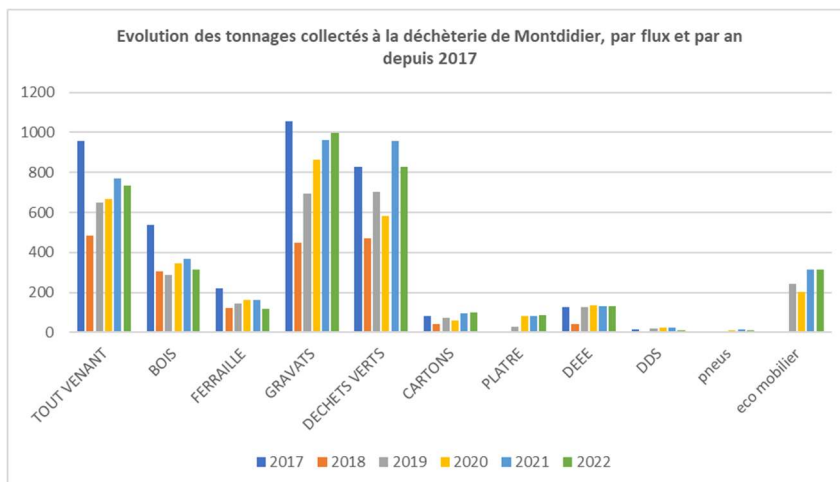
REPARTITION DES TONNAGES 2022 POUR LA DECHÈTERIE DE MONTDIDIER



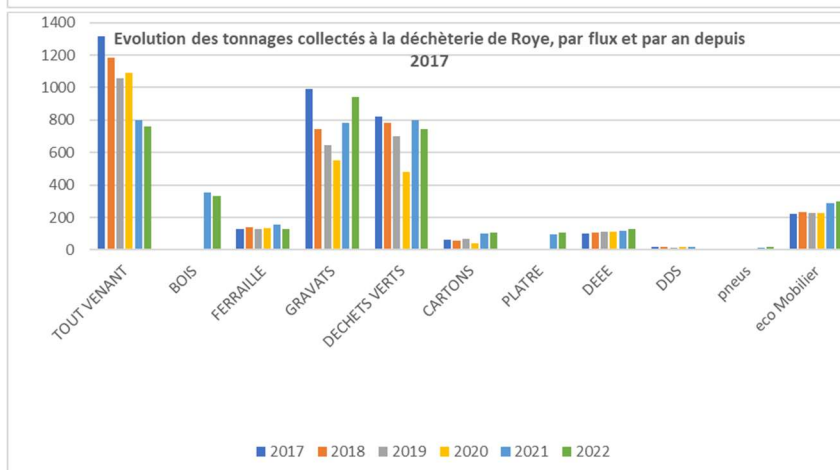
4-4 Evolution des tonnages depuis 2017 par déchèterie

Pour rappel, la déchèterie de Montdidier a été réhabilitée en 2018 : les tonnages ne correspondent pas à une année pleine.

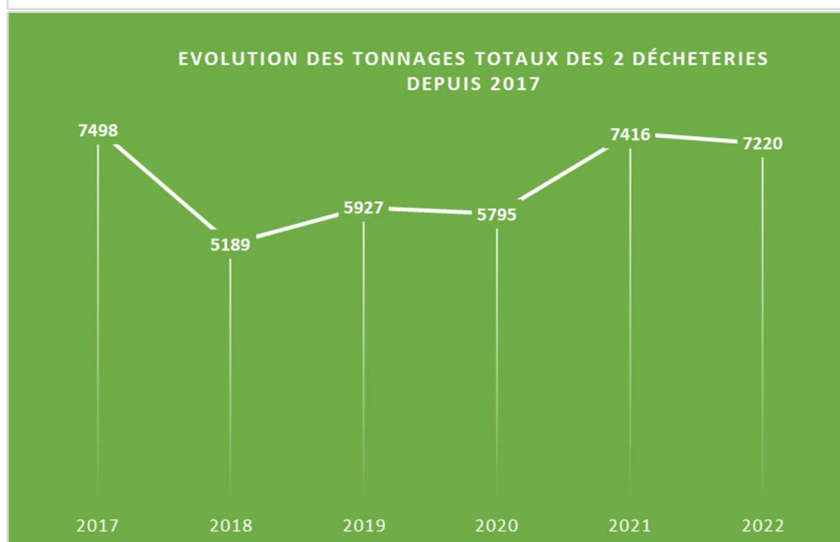
En 2022, On note une **augmentation** globale des tonnages, en particulier pour les **gravats**. On peut noter la baisse de tonnage des encombrants et une augmentation des tonnages valorisable ce qui est très positif.



Sur la déchèterie de Roye, on note une diminution globale des tonnages. Comme pour celle de Montdidier, on note également la **baisse** de tonnage des encombrants et une augmentation des tonnages valorisables.



On constate une diminution des tonnages sur 2022 : **-2.8%** par rapport à 2021, en particulier pour les encombrants, résultat d'une bonne sensibilisation au tri. On constate toujours une forte activité dans le secteur du bâtiment ce qui a provoqué la production de nombreux déchets inertes (gravats, terre, plâtre...) : + 197 tonnes.



4-5 Valorisation

79.26 % des déchets collectés dans les déchèteries du territoire en 2022 ont été **valorisés**. Ce taux est en légère augmentation par rapport à 2021. Les déchets valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation. Les déchets non valorisés sont envoyés vers le centre de stockage de déchets ultimes (encombrants non valorisables).

La déchèterie de Roye a permis la valorisation matière ou sous forme d'énergie de **2 812 tonnes** de matériaux en 2022. La déchèterie de Montdidier a permis la valorisation matière ou sous forme d'énergie de **2 728 tonnes** de matériaux en 2022.

c) Prévention des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes du Grand Roye s'est engagée à faire le nécessaire pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables des opérations d'élimination des déchets pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Son programme local de prévention des déchets est porté par le SMITOM du Santerre.

Deux animateurs interviennent pour la promotion d'actions de réduction des déchets en milieu scolaire, lors de festivités locales, en supermarchés : promotion du compostage individuel, distribution de poules, réduction du gaspillage alimentaire, réduction des emballages,...

En 2022, les animations SMITOM suivantes ont eu lieu sur le territoire du Grand Roye :

- 75 interventions en milieu scolaire : 1443 enfants sensibilisés
- Réunions/distributions de composteurs : 48 Foyers équipés de composteurs
- Journée « environnement » stand lombricompostage au collège Parmentier Montdidier
- Animation tri et compostage à la maison des familles à Montdidier
- Sensibilisation sur le festival Rétro C Trop à Tilloloy
- Stand sur le marché gastronomique campagnard de Roiglise
- Showroom de la semaine du développement durable à Montdidier



Le compostage individuel est promu sur le territoire du SMITOM. La Communauté de Communes propose des composteurs à prix réduit pour les usagers qui le souhaitent. Cette pratique permet de limiter la part des déchets fermentescibles (et donc valorisables) qui sera envoyée en enfouissement.

Une aire de démonstration de compostage sera installée sur le futur pôle pédagogique situé à côté de la nouvelle déchèterie de Roye, ce qui permettra d'en faire la promotion de manière plus régulière.



Une équipe de proximité : les messagers du tri

Suite à la réorganisation du service de collecte, une équipe de **3 messagers du tri** a pu être créée en 2020.

Ces 3 agents, polyvalents sur l'ensemble des postes du service (collecte, déchèteries) ont pour mission d'améliorer la qualité du tri via les actions suivantes :

- Sensibilisation des usagers au tri sélectif : visites en porte à porte, prise de rendez-vous...
- Suivi de collecte : détection des erreurs ou absence de tri suivi de visites auprès des usagers concernés afin de corriger les erreurs et de rappeler les consignes.
- Livraison de bacs OM : dotation des nouveaux habitants du territoire, échange en cas de casse ou d'adaptation de la taille du bac aux besoins du foyer.
- Participation aux interventions scolaires du SMITOM
- Promotion du compostage



En 2022, les messagers ont eu pour objectif de **sensibiliser les usagers à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements** :

- En poursuivant les animations scolaires avec le SMITOM du Santerre
- En déployant des actions de sensibilisation sur les communes
- En poursuivant les suivis de collecte et corrections des erreurs (en coopération avec le prestataire de collecte).

Ils ont à cœur de **valoriser la ressource « biodéchets »** et de lutter contre le **gaspillage alimentaire** en poursuivant l'accompagnement des habitants dans une gestion de proximité de leurs biodéchets par le compostage individuel et lombricomposteurs.

En 2022, les messagers du tri ont réalisé les actions suivantes :

- Livraison ou échange de **250 bacs**
- **453 visites** d'usagers pour corriger des erreurs de tri ou de placements de bacs
- **30 actions de communication** (distribution de flyers, calendriers du tri...)
- **76 suivis de collecte** (détection des erreurs de tri)
- **Remplacements** des agents de déchèterie et de collecte lors d'arrêt maladie ou de congés

B- Les indicateurs techniques relatifs au traitement

a) Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les ordures ménagères résiduelles collectées sur l'ensemble du territoire de la CCGR sont traitées sur le centre de traitement des déchets ultimes de Boves, géré par la société Sécodé, filiale de VEOLIA, dans le cadre d'un marché public géré par le SMITOM du Santerre.

Ce site d'enfouissement de 55 ha a été créé en 1972. 200 000 tonnes de déchets de la Somme et des départements limitrophes y sont acheminés chaque année par des camions préalablement enregistrés, passés au détecteur de radioactivité, pesés et autorisés ou non à vider leur chargement. Un réseau de tuyaux recueille le jus des déchets (lixiviât), transformé en eau propre déminéralisée à la station d'épuration du site ou réinjecté dans le massif de déchets pour accélérer leur stabilisation et générer du biogaz. Ce dernier, capté lui aussi, permet la production d'électricité : 75 % du biogaz produit est valorisé.



b) Le traitement des déchets recyclables

1- Le verre

Les bouteilles en verre sont triées, transformées en calcin puis refondues pour la fabrication de nouvelles bouteilles en verre, sur l'usine de OI manufacturing à Reims (51).

La Collectivité a perçu une recette de 31 €/tonne en moyenne.

2- Les corps creux et corps plats

Avant 2020, Les collectes sélectives étaient envoyées sur 2 centres de tri différents :

- Secteur de Roye : au centre de tri de Rosières en Santerre, géré par Récup 'aire situé Zone Industrielle 80170 Rosières en Santerre
- Secteur de Montdidier : vers le centre de tri d'Amiens, géré par Véolia, situé rue du fief 80000 Amiens. Ce centre est équipé pour recevoir les extensions de consignes de tri des emballages plastiques.



Depuis le 1^{er} janvier 2022, les consignes de tri ont évoluées. Le centre de tri de Rosières n'étant pas agréé pour recevoir les extensions de consignes de tri, une réorganisation s'est avérée nécessaire.

De ce fait, depuis le milieu de l'année 2022 :

- Les sacs jaunes (corps creux) sont amenés au centre de tri de Rosières avant d'être transférés au centre de tri d'Amiens pour le tri et la mise en Bal.
- Les sacs bleus (corps plats) sont amenés et triés au centre de tri de Rosières en Santerre.

Cette organisation permet de n'avoir qu'un seul exutoire pour les agents de collecte à une distance réduite : économie de km et de temps de collecte.

Ces installations spécialisées permettent d'assurer un tri des déchets issus des collectes sélectives, ainsi que le conditionnement des produits en vue de leur recyclage. Ils sont ensuite acheminés vers des filières de recyclage pour y être valorisés. Les refus de tri sont enfouis dans le centre de stockage des déchets ultimes.

Voici la liste des repreneurs contractuels qui valorisent les matériaux recyclables :

Matériau	Repreneur	Type de valorisation
Journaux revus magazines	NORSKE SKOG	Journaux revus magazines
Carton- tetra	REVIPAC	Carton- tetra
Plastique	VALORPLAST	Tissu polaire, moquette, tuyau, banc...
Acier	ARCELOR MITTAL	Acier utilisé dans l'industrie automobile, l'outillage...
Aluminium	REGEAL AFFIMET	Aluminium
Verre	OI MANUFACTURING	Verre

c) Le traitement des déchets de déchèteries

Le traitement des déchets de déchèteries est cadré par un marché public qui a été lancé le 1^{er} janvier 2021.

La gestion des bas de quai a été transférée au SMITOM afin de mutualiser les prestations sur ces marchés et d'obtenir les tarifs les plus bas.

C'est la société PAPREC qui gère le transport et la location de bennes.



Voici la destination et les modes de traitements pour chaque flux de déchets :

Type de déchets	Lieu de traitement	Type de traitement
Encombrants (Montdidier)	Sécodé (VEOLIA ; Boves) centre de traitement des déchets ultimes	Enfouissement
Encombrants (Roye)	Gurdebeke (Lihons 80)	Enfouissement
Déchets verts	Véolia (Amiens)	Compostage
Gravats	Véolia (Amiens)	Valorisation
Cartons	Centre de tri du SMITOM (Rosières)	Repreneur
Plâtre	Ortec (Amiens)	Valorisation
Ferrailles	FER (Fricourt)	Ferrailleur
Huiles de vidange	Eco huile (76 Lillebonne)	Recyclage
Pneumatiques	ALIAPUR	Valorisation
Bois	Véolia (Amiens)	Retraitement
Capsules Nespresso	Suez	Recyclage
Radiographies	Remondis (Amblainville 60)	Recyclage
Cartouches d'encre	Printerre (Cherisy 28)	Recyclage
Huile alimentaire	COISPLET (Roye)	Valorisation
DDS	ARF (hors filière eco organismes)	

Certains flux de déchets spécifiques sont repris par des éco-organismes :

Type de déchets	Eco-organisme	Type de traitement
DEEE (Déchets électriques et électroniques)	Eco-systèmes 	Recyclage (récupération des métaux)
DDS (Déchets dangereux spécifiques)	EcoDDS 	Valorisation énergétique et calorique
Tubes néons et ampoules	Eco-systèmes 	Valorisation énergétique et matière.
Piles	Corepile 	Valorisation (Ni, Cd, Zn, Mn, Fe, Hg...)
Mobilier	Eco-Mobilier 	Recyclage et/ou valorisation énergétique

Les DDS qui ne sont pas acceptés par la filière EcoDDS sont collectés et traités par ARF (Saint Rémy du Nord 59) : les produits pâteux, phytosanitaires, bidons et filtres à huile sont utilisés comme combustible pour produire de l'énergie et les bouteilles de gaz, aérosols et extincteurs sont recyclés (récupération des métaux).

2- Les indicateurs financiers

Pour cette partie du rapport, la matrice des coûts (outil de l'ADEME qui permet de comparer les coûts des services déchets des collectivités) est utilisée afin de voir l'évolution des coûts d'années en années. Il est possible d'observer des différences de chiffres avec la comptabilité de la collectivité car la matrice prend en compte exclusivement les coûts d'une année pleine, investissements et amortissements compris et répartis par flux de déchets, ainsi que les recettes et soutiens prévus sur l'année. La comptabilité prend en compte les dépenses et recettes réelles, avec parfois des décalages de quelques mois. De plus certains soutiens sont versés en décalage avec parfois plusieurs années d'écart.

A- Les dépenses du service

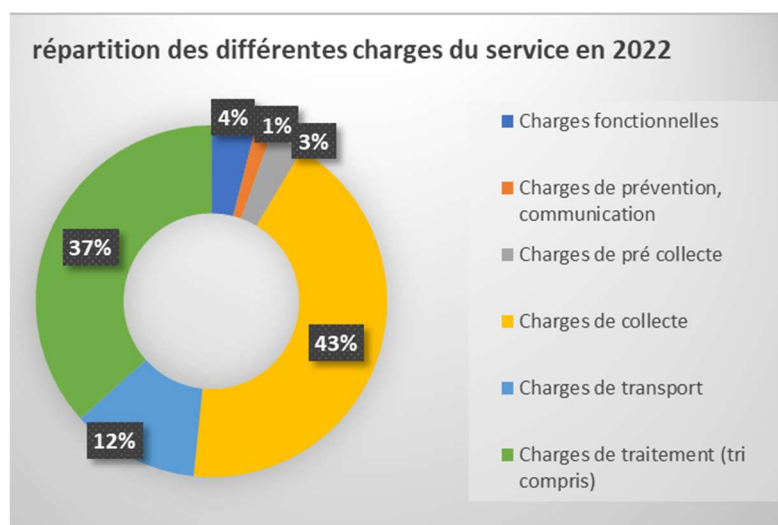
Les charges du service se répartissent de la manière suivante :

	Montant HT en € 2020	Montant HT en € 2021	Montant HT en € 2022
Charges de structure	141 283 €	141 947 €	133 830 €
Charges de prévention, communication	72 153 €	116 309 €	50 105 €
Charges de pré collecte	177 280 €	116 356 €	104 686 €
Charges de collecte	1 455 051 €	1 331 016 €	1 446 702 €
Charges de transport	183 572 €	346 599 €	395 773 €
Charges de traitement (tri compris)	1 054 899 €	1 239 234 €	1 230 442 €
Total	3 084 238 €	3 291 461 €	3 361 538 €

Les charges de collecte restent le poste de dépenses le plus important. La CCGR permet à ses usagers de bénéficier d'une collecte en porte à porte pour les OM et le tri.

Malheureusement, le territoire est relativement étendu et les exutoires des différents déchets sont assez éloignés. Les charges de collecte sont donc élevées.

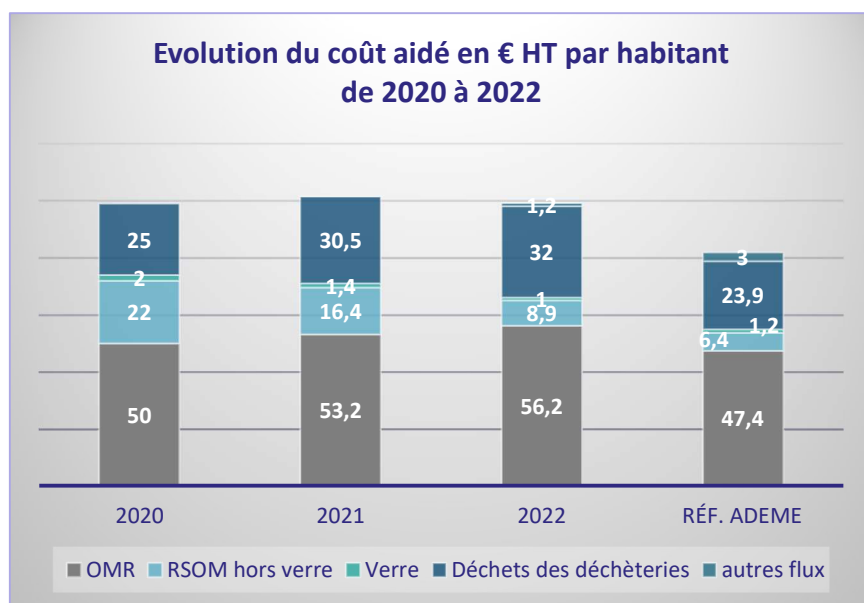
Viennent ensuite les charges de traitement, essentiellement représentées par le stockage des ordures ménagères et du flux « tout venant » des déchèteries, activités soumises à la TGAP. Cette taxe augmente chaque année depuis 2017 et atteindra son coût maximum de 65€/tonne en 2025.



Les charges de transport ont fortement augmenté. Cela s'explique par la mise en place du transfert des sacs jaunes au centre de tri de Rosières vers le centre de tri de Véolia, des augmentations croissantes du prix du carburant ainsi que du nombre important de rotations de bennes de déchèterie.

Une étude sur la tarification incitative sera lancée en 2023 afin de réduire les tonnages et par la suite de pouvoir réduire les fréquences de collecte.

Les charges de prévention et de communication ont quant à elles diminuées cette année : L'année 2021 a été riche en communication. 2022 a donc été une année plus « calme » sans grosses dépenses.



En comparaison avec les chiffres du référentiel de l'ADEME, les coûts/habitant sont supérieurs à la moyenne. Le reste à charge par habitant est donc assez élevé en comparaison avec des collectivités de type d'habitat similaire. Cependant, ce référentiel étant basé sur des coûts de 2018, la comparaison est à relativiser car les coûts s'appliquant aux services déchets ont fortement augmenté ces 3 dernières années.

De plus, le référentiel de l'ADEME ne donne pas de « meilleur coût » mais un constat des pratiques en France.

Si les chiffres sont éloignés des médianes, cela ne veut pas dire que les coûts sont mal gérés. Cela indique que la collectivité a des contraintes particulières à justifier pour les comparaisons, comme pour les recyclables pour la CCGR.



B- Les recettes

Les recettes du service se composent pour la majeure partie de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le taux s'élevait à **14.35%** en 2022, de la vente des matières recyclables collectées dans les sacs bleus et jaunes et de certains flux de déchèteries (ferraille, batteries). Viennent s'ajouter à cela quelques soutiens des éco-organismes (Eco-DDS, Ecosystem, Eco mobilier...) et de CITEO.



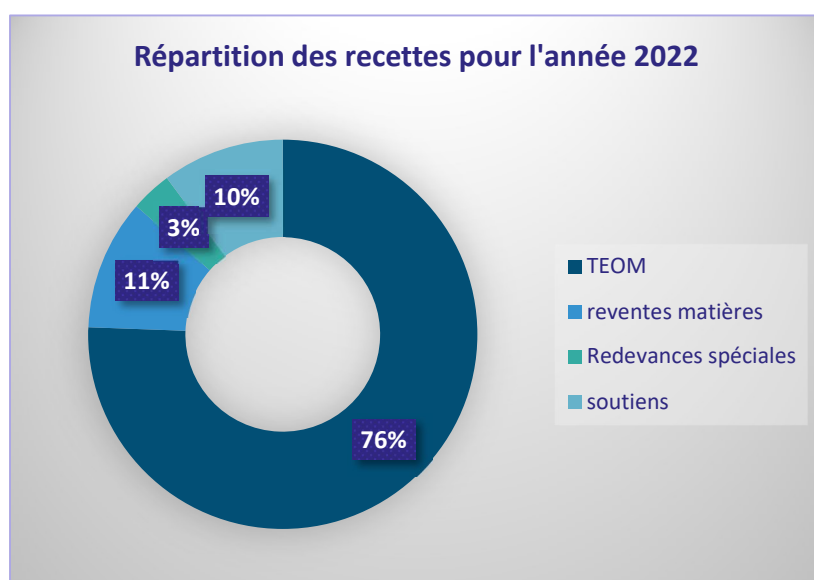
CITEO est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

L'activité de CITEO est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans. La mission de CITEO est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de **la responsabilité élargie du producteur (REP)**. C'est en vertu de ce concept REP que les entreprises françaises ont l'obligation de participer au financement du processus de collecte et de recyclage des déchets. CITEO est donc essentiellement financé par la contribution de ces dernières et en reverse une partie aux collectivités pour la collecte des emballages.

Les tarifs des soutiens de CITEO sont définis par un barème révisé tous les 4 ans. Le barème F, en vigueur depuis 2018, impose un système d'objectifs sur environ 1/3 du montant des soutiens. Après étude, le SMITOM a proposé aux collectivités adhérentes de porter le contrat CITEO pour elles. En mutualisant ainsi les différents contrats, le SMITOM permet aux collectivités adhérentes de toucher le plus de soutien possible en garantissant l'atteinte des objectifs.

Mais attention, si cela permet de ne pas perdre de soutien par rapport au barème précédent, cela ne permet pas pour autant d'en obtenir plus.

En 2022, les recettes de composent de la manière suivante :



TEOM : 2 749 329 €

Il est à noter que les entreprises du territoire ont la possibilité d'être exonérées de la TEOM. En 2022, cette exonération s'élève à environ 220 000 €. Ventes matières : 395 357€ (collectes sélectives et déchèteries)

Redevances spéciales : 123 180€

Le montant des soutiens de CITEO alloué à la CCGR s'élève à environ 370 000€ pour 2022. Cependant, ces montants ne

sont touchés que l'année suivante, voire parfois 2 ans après. Cela peut expliquer les différences entre les chiffres de la comptabilité et ceux de l'outil « matrice des coûts » de l'ADEME qui analyse les recettes et dépenses d'une année pleine du service déchets, en prenant en compte l'ensemble des données et pas seulement les dépenses et recettes effectives.

L'augmentation du taux de TEOM a permis, une nouvelle fois, de réduire le coût du service public engendré par la mise en place de la collecte en porte à porte du tri sélectif sur l'ensemble du territoire. S'ajoutent à cela des prix de reventes matières exceptionnels qui ont permis une hausse notable des recettes.

Pour conclure :

Depuis le 1^{er} janvier 2022 avec l'application des extensions de consignes de tri sur l'ensemble du territoire, tous les usagers de la CCGR bénéficient du même service.

À savoir :

La collecte en porte à porte des ordures ménagères et du tri sélectif,

La dotation de conteneurs et de sacs de tri,

L'accès aux deux déchèteries

La mise à disposition de points d'apport volontaire pour le verre.

Les messagers du tri poursuivront leurs actions de proximité afin d'accentuer la **qualité de tri** et d'asseoir la volonté de la CCGR de remplir les objectifs de **transition écologique** et d'**économie circulaire**.

Le coût du service ne cessant d'augmenter malgré les efforts réalisés au sein même des équipes et des usagers, il sera nécessaire de commencer à travailler sur les changements d'habitudes de consommation afin de réduire à la source la production de déchets.

En effet, trier et recycler sont des gestes vertueux mais **le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.**

